

*Nombre de Conseillers en
exercice : 29*

Séance du 11 OCTOBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 11 OCTOBRE A 18H30**

*Extrait affiché le :
12 octobre 2021*

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, Mme TRIQUET Nadia,
M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël,
Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint,
M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle,
Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine,
Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice,
M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat,
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole,
Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et
conseillers municipaux.

Objet : Rénovation du COSEC :
Convention d'assistance à
maîtrise d'ouvrage avec l'ATD 88.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. CHMIDLIN Stéphane à M. COLIN Joël
Mme ELI Emilie à Mme COÏS Magali

Absents excusés :
Mme DEL MASTRO Marie-Claire
M. BURGER Emmanuel

N° 75/2021

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Madame Nadia TRIQUET, Adjointe Déléguée, informe le Conseil Municipal du projet de rénovation du gymnase Cosec construit en 1972. Pour aider à la consultation des maîtres d'œuvre, au suivi des études et travaux, l'Agence Technique Départementale des Vosges propose ses services par convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût forfaitaire de prestation de 23 900 € hors taxes calculé sur une enveloppe financière de travaux de 1 500 000 € hors taxes.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à :

Accepter la proposition technique et financière d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Technique Départementale des Vosges dans les conditions susdites,

Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,